



FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 1^{er} février 2022

Délibération

N° d'ordre : 2022-02-01-FIA1

Titre de la délibération n°1 : Rapport d'activité 2021 et programme d'actions 2022

Un rapport d'activité pour l'année 2021 ainsi qu'un programme d'actions pour 2022 sont proposés. Ils figurent en annexe de la délibération.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le rapport d'activité 2021 et de l'autoriser à le présenter à l'Assemblée générale de 2022.
- de proposer à la validation de l'Assemblée Générale le programme d'actions pour l'année 2022.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration

REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le

15 FEV. 2022


Didier Guillon



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 1^{er} février 2022

Délibération

N° d'ordre : 2022-02-01-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : budget primitif 2022

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 7 décembre 2021 et au cours duquel ont été présentées les perspectives en dépenses et en recettes pour l'année à venir, le moment est venu de voter le Budget Primitif de l'exercice 2022.

Le budget 2022 est ainsi estimé à 415 008€ (sans le report de l'année 2021).

L'activité de FIA génèrera les types de recettes suivantes au cours de l'année 2022 :

La participation du Conseil départemental est estimée à 210 000 euros.

La contribution des adhérents atteindra 168 000 €.


La facturation des prestations est estimée à 35 000 €, soit environ 35 missions engagées.

L'activité de FIA génèrera les types de dépenses suivantes au cours de l'année 2022 :

- Le montant des charges de personnel (7 agents) s'élèvera à environ 390 000 €.
- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devrait avoisiner les 45 000€
- Pour l'année 2022, la section d'investissement, d'un montant de 2 008€, ne concerne que les amortissements du site internet.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022.

Acte de l'établissement public administratif « Finistère Ingénierie Assistance »	REÇU à la PRÉFECTURE du FINISTÈRE le 15 FEV. 2022	Le Président du Conseil d'administration  Didier Guillon
DATE DE TRANSMISSION		



FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 1^{er} février 2022

Délibération

N° d'ordre : 2022-02-01-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : Modification du règlement intérieur du personnel - Augmentation de la durée annuelle de travail et gestion des heures supplémentaires

Passage au 1 607 heures

Le temps de travail des agents de Finistère Ingénierie Assistance, mis à disposition par le Département pour la majorité, est organisé comme celui des agents du Département du Finistère.

Le règlement intérieur de FIA validé en 2015, modifié en 2017, reprend les mêmes termes pour l'organisation du temps de travail que le Département ; les agents à temps complet bénéficient de 32 jours de congés annuels et 20 jours liés à l'aménagement et la réduction du temps de travail (RTT). Une journée de congé annuel a été décomptée pour prendre en compte la journée de solidarité en 2006. La durée annuelle du travail est donc depuis lors fixée à 1576 heures.

Aujourd'hui, pour se conformer au temps de travail de 1607 heures à mettre en place au 1^{er} janvier 2022, il est décidé de conserver les acquis du protocole de 1999 du Département et de maintenir 29 jours de congés annuels.

Deux jours de fractionnement sont attribués à titre individuel aux agents qui respectent les conditions prévues par le décret n°85-1250 du 26 novembre et permettent d'atteindre 31 jours de congés.

Pour parvenir à une durée annuelle de travail de 1607 heures tout en conservant 4 jours de congés au-delà du volume réglementaire, il est nécessaire de déduire des jours de repos compensateurs. Le cycle de 39h hebdomadaire reste la référence pour les agents à temps complet et génère dès lors 18 jours d'ARTT.

Ce nouveau règlement intérieur prendra effet au 1^{er} janvier 2022 sous réserve de l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Finistère du 2 février 2022. La saisine de celui-ci a été adressée en décembre 2021.

Gestion des heures supplémentaires

Lors du dialogue social du 15 novembre 2021, les agents n'ont pas exprimé d'opposition ou de réserves au passage aux 1607 heures. Ils ont en revanche insisté sur le fait qu'il était difficile de récupérer les heures supplémentaires effectuées. En effet, les assistances sont de plus en plus nombreuses et certaines réunions en mairie ont lieu en soirée ; par conséquent, il s'avère parfois

compliqué de récupérer les heures sur les jours qui suivent leur réalisation. Ils ont donc demandé une clarification des modalités de gestion des heures supplémentaires. Il est donc proposé de préciser les termes du règlement intérieur en ces termes :

« Les heures supplémentaires sont celles qui interviennent à la demande du responsable hiérarchique en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail. Elles doivent rester exceptionnelles. Elles seront récupérées par demi-journée validée par le responsable hiérarchique.

Quand un agent doit assurer une surcharge de travail, il doit en premier lieu récupérer sur les plages mobiles. Lorsque qu'il ne peut plus réguler ce temps de travail supplémentaire sur les plages mobiles, il peut lui être accordé une demi-journée de récupération exceptionnelle. La récupération est validée par le responsable hiérarchique.

Dans tous les cas, les agents sont fortement incités à prendre leur récupération dans le mois qui suit la réalisation du travail supplémentaire. »

Autre mise à jour du règlement intérieur

Il est précisé que le personnel est constitué d'agents mis à disposition, mais aussi qu'il est possible de recruter des contractuels, des contrats d'alternance ou d'apprentissage.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver les nouvelles dispositions du temps de travail sous réserve de l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Finistère du 2 février 2022.
- D'approuver la gestion des heures supplémentaires au sein de FIA.
- D'approuver les modifications relatives aux possibilités de recrutement d'agents contractuels ou en contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillon

REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le

15 FEV. 2022



FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 1^{er} février 2022

Délibération

N° d'ordre : 2022-02-01-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : Point sur les adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Une nouvelle commune souhaite adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, le conseil municipal de Saint-Urbain a valablement délibéré en vue de cette adhésion le 13 décembre 2021.

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 142 communes et 4 EPCI au 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance à la commune de Saint-Urbain qui a valablement délibéré.

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon

REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le

15 FEV. 2022